

Promotion d'une politique foncière responsable à Madagascar (ProPFR)



Situation initiale

Madagascar est la quatrième plus grande île du monde qui compte environ 24 millions d'habitants. 65% de la population dépend directement ou indirectement de l'agriculture ou de la foresterie et la plupart de la population travaille dans l'agriculture de subsistance (riz, maïs et manioc). 70 % de la superficie du pays sont exploités à des fins agricoles, une grande partie des terres est vouée aux pâturages. Rien que 15 % du territoire est couvert par des forêts. Déforestation et dégradation des paysages forestiers comptent parmi les problèmes environnementaux majeurs de Madagascar. De ce fait, les moyens d'existence et de production dans les zones rurales sont mis de plus en plus en péril. Dans le cadre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en

Afrique (AFR 100), Madagascar s'est déclarée disposée, d'ici à 2030, à réhabiliter 4 millions d'hectares de terres forestières dégradées. Mais cet engagement se heurte à des défis majeurs, tels qu'un déficit des droits d'utilisation et de propriété clairement définis et formalisés, ce qui entraîne des conflits. L'insécurité foncière et l'absence de cadre juridique ou son application insuffisante sont également des obstacles à des investissements durables dans les ressources foncières et forestières. En particulier, les femmes et les groupes marginalisés éprouvent des difficultés majeures à faire valoir leurs droits d'utilisation de terres puisqu'ils ne connaissent pas la législation et les procédures juridiques. Ceci fait qu'ils ne sont pas à même de revendiquer leurs droits.

Domaines d'intervention en Madagascar

La composante est mise en œuvre à travers trois champs d'intervention :

- L'amélioration des conditions d'ensemble institutionnelles et l'optimisation des procédures afin de sécuriser les droits d'utilisation des ressources naturelles et les droits fonciers de la population rurale. L'approche d'inventaire parcellaire systématique stratifié (IPSS) est utilisée.
- Des mesures pilotes visant à réhabiliter et à mettre en valeur durable des paysages forestiers sur la base de droits d'utilisation et de propriété sécurisés.

- Le renforcement des capacités de la société civile afin qu'elle puisse participer à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique foncière responsable en matière de ressources forestières.

Notre objectif

L'accès à la terre, qui est un préalable fondamental pour la mise en valeur durable des paysages forestiers, s'est amélioré pour la population rurale de la région de Boeny et tout particulièrement pour les femmes et les groupes marginalisés.



Région

10 communes dans la région Boeny dans le Nord-Ouest de Madagascar

Durée

Juillet 2017 à juin 2023

Budget

8,34 millions EUR

Partenaires d'exécution

Organisations non gouvernementales (p.ex. Transparency International), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) et la société civile

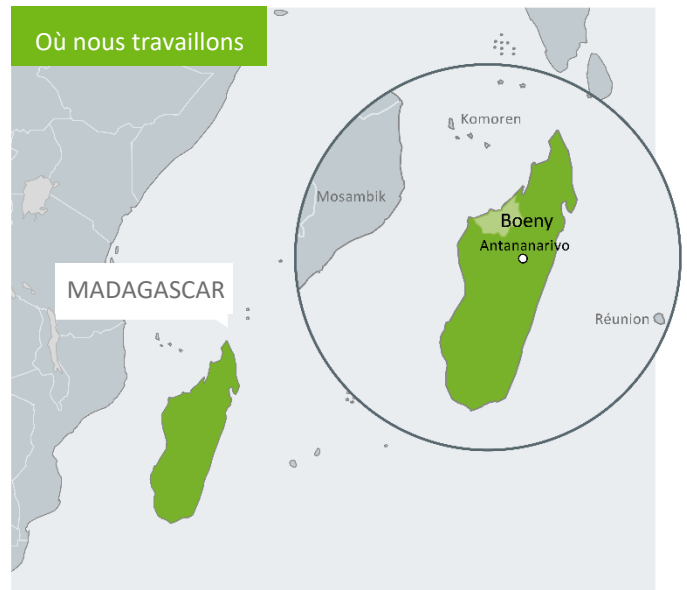
Tutelle politique

Ministère de l'Aménagement du territoire et des Services Fonciers (MATSF)

Groupe cible

90.000 individus répartis dans environ 20.000 familles issues des communes sélectionnées de la région Boeny

Où nous travaillons



Exemple de la Pratique

Depuis la réforme foncière de 2005 la législation malgache constitue une bonne base pour que les petit·e·s paysan·ne·s puissent enregistrer formellement leurs terres et obtenir un certificat foncier. Le system décentralisé prévoit que dans chaque commune une instance compétente (*Guichet Foncier*) s'occupe de la délivrance de ces certificats.

La réalité montre que souvent l'émission des certificats fonciers n'est pas possible puisque le Guichet Foncier est établi seulement dans 535 des 1.693 communes malgaches, manque de personnel ou est incapable de fonctionner en raison d'un manque d'infrastructure. En outre, le processus de demande de certificat et d'utilisation des terres est actuellement compliqué et coûteux dans de nombreuses communautés. Le projet ProPFR s'engage donc pour que le processus d'obtention d'un certificat foncier soit amélioré et simplifié.

Pour obtenir cet objectif, une procédure de protocole d'inventaire parcellaire (PIP) a été introduite, qui offre à la population rurale dans les communes pilotes l'opportunité de s'impliquer dans l'inventaire foncier systématique. La société civile et les structures décentralisées responsables du droit foncier développent un processus efficace et transparent pour l'inventaire des parcelles et sont soutenues dans cette initiative.

Par conséquent des PIPs seront publiés. Ils regroupent à priori diverses informations nécessaires à l'application d'un certificat foncier. Ainsi, par exemple, les fréquences des enquêtes sur terrain seront significativement réduites et les contenances des terrains seront enregistrées avec précision grâce à l'utilisation d'une technologie.



Illustration : Exemple d'un certificat foncier

Résultats

Plus de 6 200 parcelles, dont 3 400 attribuées à des femmes, d'une superficie de plus 23 600 ha ont été inventoriées. Dans la mise en œuvre de la restauration des paysages forestiers (RPF), 3 sites sur le transfert de gestion des ressources naturelles d'une superficie de plus de 11 000 ha ont été délimités par l'équipe féminine IPSS.

Les 10 maires des communes d'interventions du projet ont été formés sur le foncier et 53 acteurs étatiques (45% femmes) ont reçu la formation sur le foncier et la planification territoriale pour un développement durable. En outre, 139 acteurs clés (secteur public, privé, femmes, groupes marginalisés) ont été formés sur le cadre juridique et règlementaire foncier. 20 formateurs ont été formés pour un service d'assistance juridique dans le domaine du foncier pour les groupes cibles.

Mentions légales

Une publication de :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège: Bonn et Eschborn en Allemagne

Division développement rural et agriculture G500
Friedrich-Ebert-Allee 36+40
D-53113 Bonn

T +49 (0) 228 44 60 - 3824

F +49 (0) 228 44 60 - 1766

www.giz.de

Contact :

Florent Lasry
propfr-mg@giz.de

Crédits photos :

© GIZ/Angelika Jakob

La GIZ est responsable des contenus de la présente publication.

Janvier 2022